



# Rapport du vérificateur général 2024

Au service du conseil municipal  
et de la population



# RAPPORT 2024, juillet 2025

Présentation du contenu du rapport

## **Le rapport 2024, juillet 2025, du vérificateur général comprend 10 chapitres**

- Observations du vérificateur général (chapitre 1)
- Audits de performance (chapitres 2, 3 et 4)
- En savoir plus sur... l'agglomération de Québec (chapitre 5)
- Audits financiers (chapitre 6)
- Subventions annuelles de 100 000 \$ ou plus versées à des personnes morales (chapitre 7)
- Suivi des recommandations du rapport annuel 2020 (chapitre 8)
- Rapport d'activité du Vérificateur général (chapitre 9)
- État des dépenses du Vérificateur général (chapitre 10)

# Chapitre 1

## Observations du vérificateur général

# Chapitre 1

## Observations du vérificateur général

Le rapport annuel 2024 du vérificateur général marque la première année de la planification stratégique qui couvre les années 2024 à 2029. Plus particulièrement, deux objectifs de celle-ci ont une incidence sur le contenu de mon rapport. Par ailleurs, je profite de ce chapitre pour vous faire part des décisions prises à l'égard de Capitale Mobilité.

### Enjeux financiers

- Pour certaines années, le rapport sera pédagogique et, pour d'autres, il contiendra aussi l'opinion d'auditeur du vérificateur général sur le sujet. Cette année, il sera uniquement pédagogique. À cet effet, la section En savoir plus sur... a été ajoutée au rapport.
- Ainsi, le chapitre 5 est consacré à expliquer l'agglomération de Québec d'un point de vue financier, mais il ne donne pas d'opinion d'auditeur de la part du vérificateur général.

# Chapitre 1

## Observations du vérificateur général

### Développement durable

- J'ai choisi d'appuyer l'intégration du développement durable dans mes travaux par les 17 objectifs de développement durable (ODD) établis par l'Organisation des Nations unies (ONU).
- Les logos se retrouvent dans les objectifs, l'enjeu, les constats et les observations des chapitres, où cela est justifié, permettant ainsi d'attirer l'attention du lecteur à ce sujet.

### Capitale Mobilité

- Les états financiers de Capitale Mobilité font l'objet d'un audit financier de la part d'un auditeur indépendant qui émet un rapport à ce sujet. Le contrat de l'auditeur indépendant pour cet audit se terminait avec l'audit des états financiers au 31 décembre 2024.
- Je profiterai donc de cette occasion pour devenir le co-auditeur des états financiers de Capitale Mobilité pour les prochaines années.

## Chapitre 2

### Mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière et planification et conception des infrastructures de transport

# Chapitre 2

## Mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière et planification et conception des infrastructures de transport

### En quoi consiste cet audit?

#### Sujet

- Chaque jour, les citoyennes et citoyens doivent planifier leurs déplacements pour se rendre au travail ou à l'école, s'adonner à diverses activités commerciales, assister à un événement, obtenir ou donner des soins de santé, etc.
- La sécurité des usagères et usagers de la route implique une planification rigoureuse des déplacements des personnes et des biens et une conception ingénieuse des infrastructures.
- À la Ville de Québec, divers plans, visions et stratégies guident la planification et la conception des infrastructures de transport, notamment la Stratégie de sécurité routière 2020-2024.

# Chapitre 2

## Mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière et planification et conception des infrastructures de transport

### En quoi consiste cet audit? (suite)

- Cette Stratégie vise la réduction des accidents routiers, tout en favorisant la mobilité sur le territoire.
- La Stratégie énonce aussi trois cibles :
  - zéro collision mortelle ou grave autour des écoles, d'ici 2024;
  - réduction de 50 % des collisions mortelles et graves par rapport à la moyenne de la période 2012-2016 sur l'ensemble du territoire, d'ici 2024;
  - zéro décès de piétons et de cyclistes, d'ici 2040.

# Chapitre 2

## Mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière et planification et conception des infrastructures de transport

### En quoi consiste cet audit? (suite)

#### Enjeux

- Se déplacer est une action posée chaque jour par la population d'une ville. Il est essentiel d'intervenir afin de sécuriser le réseau routier pour minimiser les sources de collisions, tout en composant avec un cadre déjà bâti, des ressources limitées et des usagers et usagères ayant des besoins variés.
- Cette préoccupation rejoint le 11<sup>e</sup> objectif de développement durable de l'ONU : Villes et communautés durables dont un des aspects vise à permettre à tous les citoyens et citoyennes de se déplacer efficacement et en sécurité dans une ville.
- Cependant, des accidents de la route surviennent. Agir pour réduire les collisions est en phase avec un des aspects couverts par le 3<sup>e</sup> objectif de développement durable de l'ONU : Bonne santé et bien être qui vise à réduire les décès et les personnes blessées dus aux accidents de la route.



# Chapitre 2

## Mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière et planification et conception des infrastructures de transport

### En quoi consiste cet audit? (suite)

#### Objectifs

- **Objectif 1**

S'assurer que le Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) met en œuvre les actions prévues au plan d'action de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de façon efficace et efficiente.



- **Objectif 2**

S'assurer que le STMI planifie le transport et conçoit des infrastructures de transport d'une manière efficace et efficiente en tenant compte de la sécurité routière, de l'accessibilité universelle et des besoins des usagers et usagères.

# Chapitre 2

## Mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière et planification et conception des infrastructures de transport

### Quels sont les constats de l'audit?

#### Constat 1 – Mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024

- Près des trois quarts des actions prévues dans la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 ont été réalisées ou sont bien avancées et la planification de celle de 2025-2029 est bien amorcée. Des améliorations sont cependant souhaitables en matière d'évaluation de la performance et de reddition de comptes.
- Lors de son approbation, la Stratégie était assortie d'un plan d'action incluant l'identification des services responsables, d'un budget global et d'un échéancier. Plus précisément, pour la plupart des actions, le nom de la personne responsable a été identifié.



# Chapitre 2

## Mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière et planification et conception des infrastructures de transport

### Constat 1 – Mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 (suite)

- Entre 2021 et 2024, le STMI a présenté aux six conseils d'arrondissement des bilans de sa Stratégie. Cette pratique peut permettre aux décideurs et décideuses d'apprécier le chemin parcouru et celui qui reste à faire.
- Les bilans présentaient généralement les actions dites « phares ». En guise d'amélioration, il y aurait lieu de présenter l'ensemble des actions, puisque près de 70 % des actions n'ont pas été présentées dans ces bilans.
- Les données utilisées pour produire les bilans manquent de fiabilité. Ainsi, un projet terminé en 2020, dans le bilan 2022, est normalement toujours terminé dans le bilan 2023. Or, ce n'est pas le cas.
- Les bilans ne contenaient pas d'évaluation de l'avancement des trois cibles.

# Chapitre 2

## Mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière et planification et conception des infrastructures de transport

### Constat 2 – Données sur les accidents de la route

- Bien que le STMI analyse le nombre de victimes des collisions, les statistiques produites manquent de fiabilité et sont incomplètes.
- Des statistiques présentées en août 2024, dans le cadre d'une rencontre du comité consultatif sur la Stratégie de sécurité routière 2025-2029, sont différentes de celles présentées en novembre 2024, lors de la conférence de presse annonçant les bases de la prochaine Stratégie.
- Plus particulièrement, la diminution calculée entre les victimes des collisions de 2020 et de 2023 passe de 19,2 % à 1,1 % entre les deux présentations.
- Selon le STMI, une des causes justifiant ces écarts émane de problématiques avec l'application. Celle-ci date de plusieurs années et n'est plus supportée technologiquement. Toutefois, la source du problème n'a pas été identifiée par le Service des technologies de l'information.

# Chapitre 2

## Mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière et planification et conception des infrastructures de transport

### Constat 2 – Données sur les accidents de la route (suite)

- Lors de la conférence de presse présentant les bases de la Stratégie de sécurité routière 2025-2029 en novembre 2024, le STMI a présenté des comparaisons entre les statistiques des victimes des collisions survenues sur son territoire et celles de l'ensemble de la province.
- À première vue, il y a une hausse des victimes d'accidents de la route pour la province de 16,1 %, comparé à une baisse de 1,1 % pour la ville de Québec. Or, les données ne sont pas comparables.
- En effet, les données de la Ville n'incluent pas les victimes des collisions sur les autoroutes de son territoire alors que les données de la province les incluent.

# Chapitre 2

## Mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière et planification et conception des infrastructures de transport

### Constat 3 – Mécanismes de coordination

- Des mécanismes de coordination pertinents ont été mis en place pour communiquer adéquatement les interventions et répondre aux demandes citoyennes. Cependant, des améliorations sont souhaitables pour s'assurer que les approbations requises sont obtenues et que les modifications à la signalisation sont affichées correctement dans la carte interactive.
- Plusieurs rencontres statutaires ont été mises en place, facilitant ainsi la circulation de l'information et la coordination des projets.
- Parmi les procédures d'audit réalisées, 40 projets ont été sélectionnés pour analyse. Selon les travaux effectués, des communications ont eu lieu pour 33 projets. Les autres projets étaient mineurs et ne nécessitaient pas de communication particulière.

# Chapitre 2

## Mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière et planification et conception des infrastructures de transport

### Constat 3 – Mécanismes de coordination (suite)

- Nous avons analysé 40 demandes citoyennes et le délai moyen de réponse est de 4 jours ouvrables. Le STMI vise à répondre en moins de 7 jours : ce qu'ils réussissent généralement à faire.
- En ce qui a trait aux 40 projets sélectionnés pour effectuer l'audit, il y en a 22 pour lesquels des demandes citoyennes ont été reçues. Nous avons constaté que les réponses à ces demandes étaient pertinentes en fonction de la nature du projet.
- Sur les 40 projets sélectionnés, 13 modifications nécessitaient des ajustements à la réglementation par le STMI. Dans 7 cas, l'approbation du sommaire décisionnel ne s'est pas effectuée avant l'installation de la signalisation ou du marquage.

# Chapitre 2

## Mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière et planification et conception des infrastructures de transport

### Constat 4 – Cohérence des activités de planification et de conception

- Les activités de planification et de conception du Service du transport et de la mobilité intelligente sont cohérentes avec la Stratégie de sécurité routière 2020-2024, le Plan d'action 2021-2024 en accessibilité universelle : *Pour une ville inclusive!* et la Vision de la mobilité active 2023-2027.
- Pour l'ensemble des 34 projets testés, nous avons recueilli des preuves que les projets ont été analysés en cohérence avec la Stratégie de sécurité routière 2020-2024.
- Pour chacun des 9 projets testés ayant des liens avec l'accessibilité universelle, des preuves de prise en compte de bonne pratique en la matière ont été obtenues.



# Chapitre 2

## Mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière et planification et conception des infrastructures de transport

### Constat 4 – Cohérence des activités de planification et de conception (suite)

- Pour 12 projets pour lesquels des liens avec la Vision de la mobilité active 2023-2027 étaient pertinents, des preuves que le STMI a agi en cohérence avec cette vision ont été obtenues.

Photo d'une portion du corridor VivaCité de la côte de la Pente-Douce



# Chapitre 2

## Mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière et planification et conception des infrastructures de transport

### Quelles sont les conclusions de l'audit?

- Le plan d'action de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 a été en grande partie réalisé. Cependant, des améliorations doivent être mises en place concernant la qualité des données des victimes des collisions, l'évaluation de l'atteinte des cibles, ainsi que la reddition de comptes transmise aux décideurs et décideuses.
- Les activités de planification et de conception sont cohérentes avec le souci de sécurité routière, d'accessibilité universelle et de mobilité active qui sont mises de l'avant au sein de la Ville de Québec. De plus, dans l'ensemble, les mécanismes de coordination sont efficaces et efficaces.

# Chapitre 3

## Gestion des loisirs, des sports et de la vie communautaire

# Chapitre 3

## Gestion des loisirs, des sports et de la vie communautaire

### En quoi consiste cet audit?

#### Sujet

- La géographie et le climat de la ville de Québec favorisent la pratique d'activités physiques. Que ce soit sur les plans d'eau ou dans les parcs, les boisés et les espaces verts, les possibilités d'activités physiques, sportives et de plein air sont nombreuses et varient grâce aux différentes saisons du climat.
- Des outils encadrent la gestion des activités liées aux loisirs, aux sports et à la vie communautaire à la Ville de Québec :
  - la Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air;
  - la Vision du développement social;
  - le Plan d'action 2021-2024 en matière d'accessibilité universelle : Pour une ville inclusive!;
  - la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif;
  - le Cadre de soutien aux organismes reconnus.

# Chapitre 3

## Gestion des loisirs, des sports et de la vie communautaire

### En quoi consiste cet audit? (suite)

- La sécurité fait partie intégrante de la gestion des loisirs et des sports. Les services, les installations et les équipements, mis à la disposition des usagers et usagères, doivent être sécuritaires. Certaines réglementations sont applicables, notamment celles relatives à la sécurité des bains publics et à la qualité de l'eau des piscines.
- Pour remplir sa mission, la Ville compte sur l'apport de nombreux partenaires. En effet, plusieurs services sont rendus par des organismes. Par exemple, pour le Programme Vacances-Été, la Ville signe des ententes avec des organismes œuvrant en loisirs et ces derniers offrent les activités.
- La Ville fournit également directement certains services, comme les cours de natation. Elle fait aussi l'inspection d'installations de loisirs telles que les modules de jeux pour enfants.

# Chapitre 3

## Gestion des loisirs, des sports et de la vie communautaire

### En quoi consiste cet audit? (suite)

#### Enjeux

- Permettre aux citoyens et citoyennes de pratiquer régulièrement des activités physiques, sportives ou sociales dans un environnement sain, sécuritaire et accueillant pour tous constitue un enjeu prioritaire de la Ville de Québec.
- À cela s'ajoute l'importance de proposer une offre de services qui est en adéquation avec les besoins des diverses clientèles, et ce, tout en encourageant la création de milieux inclusifs et en accordant l'accès aux activités de façon équitable.
- En plus d'être une source de plaisir, ces activités contribuent non seulement à améliorer l'état de santé physique des personnes, mais aussi l'état de santé mentale en profitant à leur vie sociale, à leur équilibre affectif et à leur bien-être psychologique.



# Chapitre 3

## Gestion des loisirs, des sports et de la vie communautaire

### En quoi consiste cet audit? (suite)

#### Objectifs

- **Objectif 1**

S'assurer que le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire oriente et surveille ses activités afin de remplir sa mission de façon optimale.



- **Objectif 2**

S'assurer que le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire gère de façon équitable et efficace les programmes de subvention et les ententes avec les partenaires tout en respectant ses politiques.

- **Objectif 3**

S'assurer que le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire veille à ce que les services offerts ainsi que les installations et les équipements utilisés pour la prestation des services soient sécuritaires et accessibles pour les usagers et usagères.

# Chapitre 3

## Gestion des loisirs, des sports et de la vie communautaire

### Quels sont les constats de l'audit?

#### Constat 1 – Gestion de la performance du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire

- L'information de gestion dont dispose le Service est limitée. Elle ne lui permet pas de s'assurer qu'il remplit sa mission de façon optimale.
- Dans un contexte où le budget et les ressources humaines et matérielles sont limités, il ne peut pas offrir tous les services. Il est actuellement difficile pour celui-ci de faire des choix entre les diverses activités à offrir, par exemple, une activité de loisirs ou une activité sportive, car il n'a pas l'information pour soutenir et pour justifier une telle prise de décision.
- Il dispose de peu d'informations sur la participation aux activités structurées et aux activités libres. Par conséquent, le Service est tributaire de l'offre de services de ses partenaires.

# Chapitre 3

## Gestion des loisirs, des sports et de la vie communautaire

### Constat 1 – Gestion de la performance du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire (suite)

- Le Service récolte certaines informations, par secteur d'activité, pour mieux répondre à des besoins et à des intérêts de la population.
- Un sondage a été réalisé à l'automne 2021 et 2023 auprès de parents dont au moins un enfant a participé au Programme Vacances-Été au cours de l'été précédent.
- Un rapport a été produit avec les résultats du sondage. Il contient des éléments à améliorer, mais la satisfaction générale à l'égard du service offert est de plus de 80 % pour les deux années.
- Un sondage a aussi été réalisé afin d'obtenir la satisfaction de la population à l'égard de la qualité des piscines intérieures et des services qui y sont offerts.
- Le rapport a soulevé des pistes d'amélioration, mais de façon générale, les résultats sont bons.

# Chapitre 3

## Gestion des loisirs, des sports et de la vie communautaire

### Constat 2 – Reconnaissance des organismes à but non lucratif

- Les demandes de reconnaissance des organismes sont traitées de façon équitable. Toutefois, les exigences liées au maintien de la reconnaissance ainsi que la procédure de résiliation applicable, le cas échéant, ne font pas toujours l'objet d'un suivi rigoureux.
- Pour l'ensemble des 35 cas vérifiés, un dossier complet accompagnait le formulaire de demande de reconnaissance et toutes les conditions d'admissibilité ont été respectées.
- Dans la procédure de résiliation décrite dans la Politique, les délais énoncés pour émettre les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> avis écrits et pour procéder au retrait officiel de la reconnaissance ne sont généralement pas respectés.
- Les résultats de nos tests démontrent que les avis ne sont généralement pas transmis selon les délais prévus à la procédure de résiliation. Toutefois, nous sommes conscients que la résiliation de la reconnaissance d'un organisme peut avoir une incidence sur l'offre de services aux citoyens.

# Chapitre 3

## Gestion des loisirs, des sports et de la vie communautaire

### Constat 3 – Soutien aux organismes reconnus

- Les modalités d'application prévues aux programmes de soutien financier ne sont pas respectées dans près de 30 % des dossiers que nous avons vérifiés. Quant aux visites réalisées dans le cadre du service de soutien professionnel, le Service ne détient pas l'information suffisante pour être en mesure d'en faire un suivi adéquat.
- Pour les 82 demandes de soutien financier vérifiées, nous avons retrouvé les écarts suivants :
  - 9 dossiers avec des erreurs relatives au montant versé;
  - 7 dossiers où la demande de soutien est incomplète quant aux documents à fournir;
  - 15 dossiers où les documents remis aux fins de la reddition de comptes ne répondent pas aux exigences.

Il est à noter que certains dossiers renferment plus d'un type d'erreur.

# Chapitre 3

## Gestion des loisirs, des sports et de la vie communautaire

### Constat 3 – Soutien aux organismes reconnus (suite)

- Par exemple, nous avons relevé 7 dossiers où les documents de reddition de comptes fournis sont incomplets. Dans certains cas, il manque des factures pour appuyer tous les montants demandés. Dans d'autres cas, les montants inscrits au chiffrier ne concordent pas avec les factures. Pour l'ensemble de ces dossiers, la reddition de comptes a été jugée conforme par le Service.
- L'information disponible sur le nombre et le type de visites réalisées annuellement auprès des organismes est parcellaire et ne fait pas l'objet d'un suivi par la direction du Service.
- Le tableau, utilisé à titre d'outil de suivi, présente les visites planifiées et les visites réelles. Cependant, les données pour l'année 2024 n'étaient pas à jour au moment de réaliser nos travaux au premier trimestre de 2025. Cette situation s'explique notamment par le fait que les résultats ne sont pas présentés selon une fréquence préétablie à la direction du Service.

# Chapitre 3

## Gestion des loisirs, des sports et de la vie communautaire

### Constat 4 – Ententes de service

- Dans l'ensemble, les ententes de même nature sont équitables et uniformes entre elles. Dans certains cas, le Service n'applique pas intégralement les exigences prévues à la reddition de comptes.
- Les 40 ententes relatives à des services rendus dans le cadre normal des activités que nous avons vérifiées comprenaient des responsabilités identiques pour une même nature de service (ex. : surveillance de piscine, entretien de patinoire, etc.). En fait, les devis techniques étaient uniformisés.

# Chapitre 3

## Gestion des loisirs, des sports et de la vie communautaire

### Constat 4 – Ententes de service (suite)

- Pour les 14 ententes vérifiées portant sur le Programme Vacances-été (PVE), le cahier des charges était identique pour chaque organisme. Aussi, les montants versés reposaient sur des calculs normalisés et aucune erreur n'a été relevée.
- Nous avons relevé que pour 7 des 14 formulaires que nous avons vérifiés, le taux de conformité aux clauses du cahier des charges oscillait entre 84 % et 99 %. Les clauses les plus couramment non respectées portaient sur la formation des animatrices et animateurs et du personnel d'encadrement ainsi que sur la vérification d'empêchement judiciaire.
- Un suivi aurait dû être fait par le Service. Or, puisque ce document de reddition de comptes n'est pas exigé au moment opportun, aucune action n'a été prise par le Service pour régulariser la situation au cours même de l'été.

# Chapitre 3

## Gestion des loisirs, des sports et de la vie communautaire

### Constat 5 – Sécurité des installations et des équipements

- En général, le Service inspecte les équipements et les installations afin de s'assurer qu'ils sont sécuritaires et le personnel est formé en ce qui a trait à la sécurité.
- Des travaux ont porté sur un échantillon de 81 inspections qui ont eu lieu en 2023 et en 2024, notamment sur des modules et aires de jeux. Parmi elles, 72 ont été effectuées en temps opportun et documentées conformément aux attentes.
- Parmi les tests effectués, les problèmes soulevés concernant des enjeux de sécurité ont été signifiés au moment opportun, à l'exception d'un cas. Malgré ce retard, les problèmes soulevés ont fait l'objet d'un suivi jusqu'à leur résolution.
- Nous avons vérifié 149 rapports d'inspection pour le secteur aquatique et, de façon générale, les inspections ont eu lieu en temps opportun et la documentation était adéquate.

# Chapitre 3

## Gestion des loisirs, des sports et de la vie communautaire

### Constat 6 – Accessibilité aux installations, aux équipements et aux activités

- Le Service a posé des actions pour rendre des installations, des équipements et des activités plus accessibles à la population, mais celles-ci sont insuffisantes pour s'assurer de répondre aux besoins des divers types de clientèles.
- Il détient un portrait de l'accessibilité des installations aquatiques. Par exemple, les éléments suivants ont été évalués pour toutes les piscines :
  - parcours sans obstacle pour se rendre à la piscine;
  - vestiaire adapté;
  - rampe d'accès à la piscine;
  - lève-personne.



# Chapitre 3

## Gestion des loisirs, des sports et de la vie communautaire

### Constat 6 – Accessibilité aux installations, aux équipements et aux activités (suite)

- Le Service détient une évaluation de l'accessibilité universelle pour seulement quatre des centres communautaires dont il est responsable.
- En ce qui concerne les parcs, le Service doit commencer par définir précisément ce qu'est un parc accessible avant d'être en mesure d'évaluer leur accessibilité.
- Le Service a déployé des actions pour inciter ses partenaires à améliorer l'accessibilité de leur offre de services.
- Par exemple, pour obtenir le statut d'organisme reconnu, il existe un système de pointage. Les organismes qui offrent des activités accessibles récoltent des points supplémentaires.
- Sur les 35 tests réalisés sur la reconnaissance des organismes, 32 respectent au moins un des éléments d'accessibilité universelle valorisés par le Service.

# Chapitre 3

## Gestion des loisirs, des sports et de la vie communautaire

### Quelles sont les conclusions de l'audit?

- L'information de gestion dont dispose le Service ne lui permet pas de s'assurer qu'il oriente et surveille ses activités afin de remplir sa mission de façon optimale. Il a cependant commencé à recueillir des données afin de définir son offre de services pour les prochaines années.
- Il s'est doté d'une Politique et a mis en place des mesures d'encadrement entourant la gestion des organismes à but non lucratif reconnus, les programmes de soutien et les ententes dans l'objectif d'assurer l'équité et de faire respecter les différentes clauses applicables. Cependant, des actions supplémentaires sont nécessaires pour veiller au respect intégral des modalités.
- Le Service veille à ce que les services offerts ainsi que les installations et les équipements utilisés pour la prestation de services soient sécuritaires. Il a aussi réalisé des actions pour améliorer leur accessibilité, mais elles ne sont pas suffisantes pour s'assurer de répondre aux besoins des diverses clientèles.

# Chapitre 4

## Gestion énergétique des bâtiments municipaux

# Chapitre 4

## Gestion énergétique des bâtiments municipaux

### En quoi consiste cet audit?

#### Sujet

- L'énergie est indispensable au bon fonctionnement des municipalités. La Ville de Québec utilise l'énergie notamment pour le chauffage et la climatisation des bâtiments municipaux.
- Pour contrôler et minimiser les répercussions financières et environnementales qu'engendre la consommation d'énergie, il est important de la limiter et de l'optimiser par de bonnes pratiques de gestion de l'énergie.
- Le parc immobilier de la Ville se compose de plus de 1 100 bâtiments destinés à divers usages (ex. : édifices communautaires, casernes de pompiers, bureaux administratifs et usines de traitement de l'eau).
- Pour suivre les coûts et la consommation énergétiques de ces bâtiments, la Ville utilise le logiciel Helios. Pour un bâtiment, cette consommation dépend de facteurs météorologiques, matériels (superficie, isolation, équipements, etc.) et opérationnels (vocation, taux d'occupation, etc.).

# Chapitre 4

## Gestion énergétique des bâtiments municipaux

### En quoi consiste cet audit? (suite)

#### Enjeux

- Près de la moitié des coûts énergétiques de la Ville est attribuable aux bâtiments municipaux (excluant ceux liés au carburant consommé par les équipements motorisés). Avec la hausse constante du prix de l'énergie et les répercussions environnementales qui en découlent, il est primordial pour la Ville d'implanter des pratiques de gestion énergétique visant à réduire, à optimiser et à contrôler la consommation énergétique de ses bâtiments.
- De plus, pour que la Ville atteigne son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) globales de la collectivité, la mobilisation de l'ensemble des citoyens et citoyennes est nécessaire. Elle se doit donc de donner l'exemple en adoptant des pratiques qui lui permettent de réduire au maximum les émissions de GES découlant des activités municipales, dont celles attribuables aux bâtiments.



# Chapitre 4

## Gestion énergétique des bâtiments municipaux

### En quoi consiste cet audit? (suite)

#### Objectif

- S'assurer que le Service de la gestion des immeubles (SGI) met en place des pratiques de gestion de l'énergie efficaces, efficientes et économiques au regard de la performance énergétique des bâtiments municipaux.



# Chapitre 4

## Gestion énergétique des bâtiments municipaux

### Quels sont les constats de l'audit?

#### Constat 1 – Performance énergétique des bâtiments municipaux

- La performance énergétique des bâtiments municipaux est généralement bonne, ce qui permet à la Ville de générer des économies.
- Le SGI réalise, depuis plusieurs années, des interventions ponctuelles sur des bâtiments de son parc immobilier pour réduire la consommation d'énergie. Ces actions ont permis de générer des économies de plusieurs millions de dollars.
- Le SGI estime que depuis 2003, les actions mises en œuvre pour réduire la consommation d'énergie ont permis de générer des économies de 10 M\$ en 2020, ainsi que de 12 M\$ en 2021 et en 2022.



# Chapitre 4

## Gestion énergétique des bâtiments municipaux

### Constat 1 – Performance énergétique des bâtiments municipaux (suite)

- Pour avoir un aperçu de la performance énergétique des bâtiments de la Ville, nous avons comparé l'intensité énergétique de 213 bâtiments municipaux pour l'année 2023 à la médiane de bâtiments canadiens de même vocation.
- Sur les 213 bâtiments analysés, il y en a 142 qui sont plus performants que la médiane canadienne et 71 qui sont moins performants.
- Sur les 142 bâtiments plus performants, il y en a 97 qui se démarquent par une intensité énergétique inférieure de 20 % ou plus de la médiane canadienne. Cela signifie que ces bâtiments offrent un excellent rendement énergétique.
- Les résultats obtenus sont donc généralement bons. Dans un objectif d'amélioration continue, les constats suivants de ce rapport font état de bonnes pratiques en matière de gestion énergétique des bâtiments. Celles-ci pourraient permettre au SGI d'accéder à un niveau supérieur dans ce domaine.

# Chapitre 4

## Gestion énergétique des bâtiments municipaux

### Constat 2 – Information de gestion

- L'information disponible ne permet pas de mesurer de manière optimale et fiable la performance énergétique des bâtiments municipaux. De plus, cette information est peu utilisée par le SGI.
- Nous avons extrait de Helios les données nécessaires pour réaliser une analyse comparative énergétique de 229 bâtiments. En ce qui concerne les superficies, plus de 75 % des données étaient erronées. Quant aux vocations, plus de la moitié étaient inexactes ou manquaient de précision.
- Afin de réaliser l'analyse comparative de l'intensité énergétique présentée dans notre rapport, nous avons demandé au SGI des explications concernant les écarts afin d'avoir la bonne information.

### Constat 2 – Information de gestion (suite)

- Le SGI ne calcule pas l'intensité énergétique des bâtiments municipaux, ne réalise pas d'analyse comparative énergétique et n'a pas mis en place de calendrier d'audit énergétique.
- En l'absence de cette vue d'ensemble, il n'a pas l'information nécessaire pour :
  - prioriser de façon éclairée les interventions visant à réduire la consommation d'énergie des bâtiments municipaux en fonction des ressources disponibles;
  - justifier des demandes de ressources additionnelles en démontrant les retombées possibles pour la Ville.
- Pour les 213 bâtiments analysés, le potentiel d'économie d'énergie annuel associé aux 71 bâtiments moins performants que la médiane canadienne est estimé à 1,9 M\$.
- Des audits énergétiques sur ces bâtiments sont nécessaires pour comprendre ce qui explique ces résultats, et pour préciser le potentiel d'économie d'énergie et les interventions possibles, s'il y a lieu.

# Chapitre 4

## Gestion énergétique des bâtiments municipaux

### Constat 3 – Engagements énergétiques

- Des engagements sont pris par le SGI pour améliorer la performance énergétique des bâtiments municipaux. Toutefois, des mesures sont manquantes pour assurer leur réalisation.
- En 2022, le SGI s'est fixé la cible de réduire de moitié les émissions de GES attribuables aux bâtiments municipaux d'ici 2030 par rapport à 2020. Cette cible représente environ 7 000 tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone et est comparable au fait de retirer environ 1 900 voitures de la circulation.
- Même si des projets ont été entrepris et réalisés, aucun plan d'action n'a été défini. Le SGI ne sait pas si ces projets permettront d'atteindre la cible fixée d'ici 2030, car il n'a pas calculé la réduction des GES générée par chacun d'eux. Il ne sait également pas si le financement prévu est suffisant pour l'atteindre. De plus, les progrès qui découlent des projets terminés n'ont pas été mesurés.

# Chapitre 4

## Gestion énergétique des bâtiments municipaux

### Constat 3 – Engagements énergétiques (suite)

- Il n'y a pas de plan directeur énergétique qui définit, entre autres, les processus de gestion énergétique, les rôles et responsabilités et les mécanismes de suivi et de reddition de comptes. L'absence de ce plan a notamment pour effet d'empêcher la pleine intégration du principe de performance énergétique dans les pratiques du SGI.

# Chapitre 4

## Gestion énergétique des bâtiments municipaux

### Constat 4 – Intégration de la gestion énergétique dans la gestion des projets

- Le principe de performance énergétique est partiellement intégré aux activités de gestion de projets du SGI. Les exigences y afférentes ne font pas l'objet d'un contrôle rigoureux.
- Le SGI vise une performance énergétique de 25 % supérieure à la norme du Code national de l'énergie pour les bâtiments pour les projets de nouvelle construction et de rénovation majeure. Cette exigence représente une bonne pratique.
- Pour cinq projets que nous avons testés, cette exigence se trouvait dans les devis d'appel d'offres.
- Les devis d'appel d'offres testés exigeaient aussi que la firme externe fasse la démonstration de l'exigence par le biais d'une analyse nommée « étude préliminaire d'économie d'énergie ». Cette analyse devait être présentée lors du dépôt des plans et devis préliminaires (à 40 % d'avancement). Pour 3 des 5 projets testés, ce livrable a été obtenu.

# Chapitre 4

## Gestion énergétique des bâtiments municipaux

### Constat 4 – Intégration de la gestion énergétique dans la gestion des projets (suite)

- Cependant, pour deux projets, il n'avait pas été obtenu au 20 janvier 2025, et ce, même si ces projets étaient rendus aux plans et devis définitifs (à 90 % d'avancement).
- Cette situation s'explique entre autres par le fait qu'aucun mécanisme de contrôle n'est en place pour vérifier que les livrables sont obtenus et que la démonstration est faite.
- La performance énergétique des projets de nouvelle construction et de rénovation majeure n'est pas contrôlée après leur mise en activité, sauf exception. Le processus à cet égard n'a pas été défini et la responsabilité n'a pas été attribuée.
- Sur les six projets testés dont les travaux étaient terminés, un seul avait fait l'objet d'un suivi énergétique.

# Chapitre 4

## Gestion énergétique des bâtiments municipaux

### Constat 5 – Surveillance et maîtrise énergétiques

- Les pratiques de surveillance en place au SGI ne facilitent pas le contrôle optimal des coûts et de la consommation énergétiques des bâtiments municipaux.
- Le mode de suivi du SGI permet difficilement d'identifier des cas de surconsommation d'énergie d'un bâtiment. De plus, la fréquence du suivi est insuffisante.
- En 2022 et en 2023, le suivi énergétique a été fait à 3 reprises, et en 2024, à 4 reprises. Cette fréquence est jugée insuffisante pour détecter des excès de consommation et pour prendre des mesures en temps opportun, si nécessaire.
- Le suivi énergétique réalisé à partir de Helios permet de configurer des seuils qui déclenchent des alertes lorsqu'ils sont dépassés. Toutefois, cette fonctionnalité n'a pas été activée par le SGI.

# Chapitre 4

## Gestion énergétique des bâtiments municipaux

### Quelles sont les conclusions de l'audit?

- Le Service de la gestion des immeubles réalise des actions qui favorisent la performance énergétique des bâtiments et qui procurent des économies. De plus, il a pris des engagements à cet égard, mais des mesures sont manquantes pour en assurer leur réalisation.
- Le Service doit structurer ses pratiques de gestion énergétiques afin de lui permettre de performer au niveau supérieur. D'abord en se mesurant et en se comparant aux meilleures pratiques afin de prendre des décisions éclairées et de coordonner efficacement ses actions en la matière. Puis, en assurant un meilleur contrôle sur la consommation d'énergie des bâtiments municipaux afin de générer des économies.

# Chapitre 5

En savoir plus sur...  
l'agglomération de Québec

# Chapitre 5

## En savoir plus sur... l'agglomération de Québec

### Mise en contexte

- La Ville de Québec, en tant que municipalité centrale, est responsable des redditions de comptes relatives à l'agglomération. Elle doit donc être en mesure de qualifier adéquatement chaque revenu et chaque dépense de la Ville entre les compétences d'agglomération, de proximité ou mixte.
- L'ensemble de ces renseignements financiers doit permettre de bien informer les élus, les élues ainsi que la population.
- Le présent chapitre est informatif. Il se veut être un outil pédagogique pour expliquer des enjeux financiers que la Ville rencontre. Le vérificateur général de la Ville de Québec n'a pas réalisé une mission d'audit ou d'examen. Par conséquent, il n'y exprime pas d'opinion d'audit ni de conclusion de mission d'examen. Il ne fournit donc aucune forme d'assurance à l'égard des informations.

# Chapitre 5

## En savoir plus sur... l'agglomération de Québec

### Qu'est-ce que l'agglomération de Québec?

- L'agglomération de Québec regroupe la ville de Québec, la ville de L'Ancienne-Lorette et la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.
- L'agglomération de Québec est d'une superficie totale de 547 km<sup>2</sup>. En 2024, elle comptait plus de 600 000 personnes.
- La Ville de Québec a été désignée comme municipalité centrale, ce qui lui donne la compétence d'agir sur tout le territoire, en lien avec ses compétences à titre d'agglomération seulement, telles que le service de police et la sécurité incendie.

# Chapitre 5

## En savoir plus sur... l'agglomération de Québec

### Qu'est-ce que l'agglomération de Québec? (suite)

- Les villes reconstituées ont entamé des procédures judiciaires pour les années 2008 à 2015 et une partie de 2016 et de 2017. Le procès pour ce recours a eu lieu en février 2018 et le jugement de la Cour supérieure a été rendu la même année. Le jugement a été porté en appel et la décision de la Cour d'appel est datée du 14 septembre 2021.
- En janvier 2022, les villes reconstituées ont relancé la poursuite intentée contre la Ville de Québec pour la période couvrant les années 2016 à 2021, en y ajoutant 2022, 2023 et 2024.

# Chapitre 5

## En savoir plus sur... l'agglomération de Québec

### Renseignements financiers

- Lors de la production de son rapport financier, la Ville de Québec doit présenter distinctement les renseignements financiers liés à l'exercice de la compétence d'agglomération et de la compétence de proximité. Elle doit aussi présenter un tableau sur la ventilation des dépenses mixtes par compétence.

#### Revenus d'agglomération pour les années 2021 à 2024 présentés aux rapports financiers

Revenus	2021	2022	2023	2024
Revenus autonomes d'agglomération	202 125 074 \$	266 089 392	329 113 850 \$	305 001 156 \$
Quote-part de la ville de Québec	673 614 100 \$	692 287 144 \$	701 481 745 \$	753 411 492 \$
Quote-part de la ville de L'Ancienne-Lorette*	16 386 792 \$	14 958 436 \$	15 091 895 \$	16 362 485 \$
Quote-part de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*	28 323 876 \$	26 188 181 \$	26 351 804 \$	30 990 738 \$
<b>Total</b>	<b>920 449 842 \$</b>	<b>999 523 153 \$</b>	<b>1 072 039 294 \$</b>	<b>1 105 765 871 \$</b>

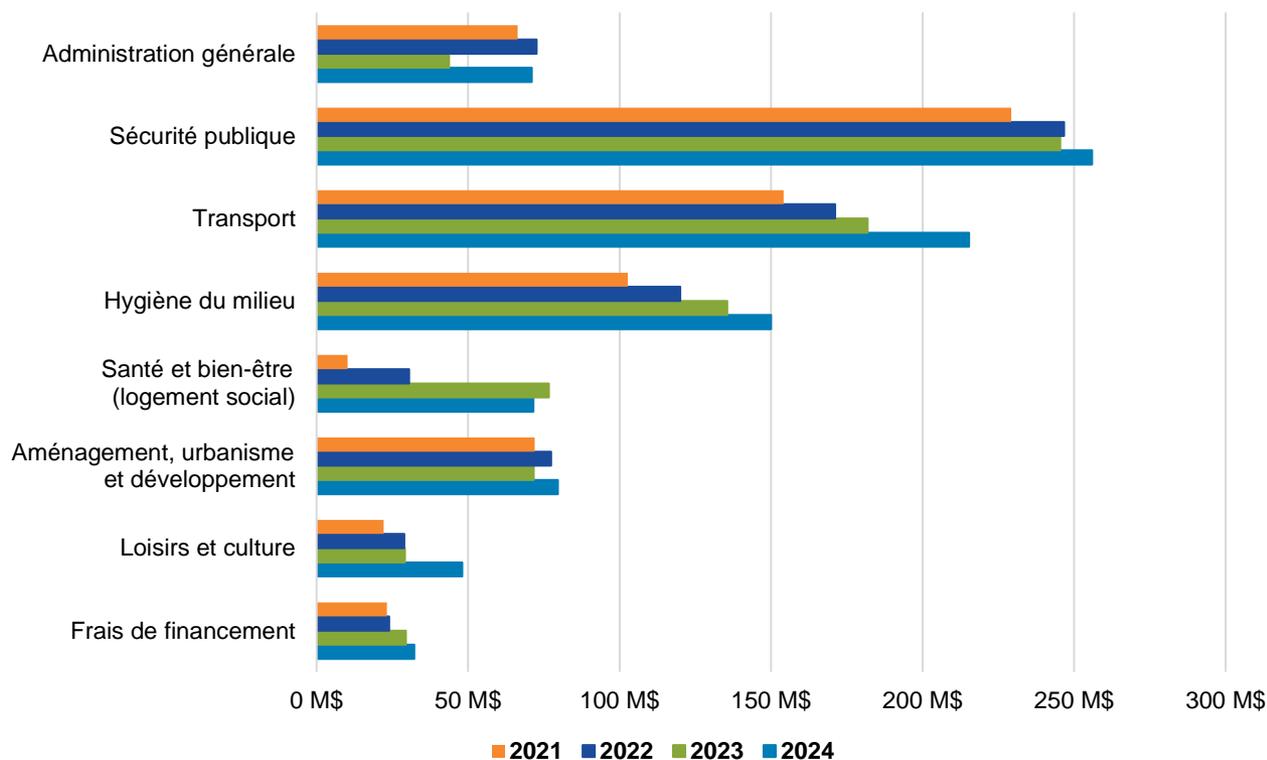
\* Comprend la redistribution des surplus prévus aux règlements de l'agglomération sur l'établissement et le paiement des quotes-parts des municipalités.

# Chapitre 5

## En savoir plus sur... l'agglomération de Québec

### Renseignements financiers (suite)

- En 2024, les dépenses de l'agglomération représentaient plus de 900 M\$ dans les Résultats détaillés – Compétences d'agglomération.



# Chapitre 5

## En savoir plus sur... l'agglomération de Québec

### Établissement des renseignements financiers

- La Ville de Québec, à titre de municipalité centrale, doit déterminer la compétence de chacune des transactions comptables en fonction des lois et des règlements applicables.
- Dans le quotidien de la Ville de Québec, à titre de municipalité centrale, il existe trois types de revenus et de dépenses :
  - les revenus et les dépenses de **proximité**, associés à l'exercice d'une compétence propre à chacune des villes;
  - les revenus et les dépenses d'**agglomération**, associés à l'exercice d'une compétence d'agglomération;
  - les revenus et les dépenses **mixtes**, associés à l'exercice à la fois d'une compétence de proximité et d'une compétence d'agglomération.

# Chapitre 5

## En savoir plus sur... l'agglomération de Québec

### Établissement des renseignements financiers (suite)

- Le potentiel fiscal est l'unité de mesure par défaut qui doit être utilisée pour les différentes répartitions des dépenses entre les municipalités liées. Il s'agit d'un indicateur pour évaluer la capacité d'une municipalité à générer des revenus fiscaux. Elle prévoit aussi que le conseil d'agglomération peut adopter, par règlement, une autre base de répartition des dépenses.
- À la suite de la décision de la Cour d'appel en 2021, la Ville de Québec a adopté un nouveau règlement sur l'établissement des quotes-parts dans lequel le montant pour les dépenses mixtes n'est plus limité pour les municipalités reconstituées, mais où il y a des mesures de compensations en lien avec les sommes reçues par la Ville de Québec de la part du gouvernement du Québec.

# Chapitre 5

## En savoir plus sur... l'agglomération de Québec

### Établissement des renseignements financiers (suite)

- En juin 2025, un règlement a été adopté par le conseil d'agglomération afin de privilégier un mode d'établissement des quotes-parts qui ne dépend pas de la qualification des dépenses et des revenus de la Ville de Québec. À cet effet, les municipalités liées ont plutôt orienté leurs discussions autour d'une méthode permettant un résultat prévisible au fil des années.
- Le règlement adopté par le conseil d'agglomération vient donc modifier le calcul des quotes-parts. Auparavant calculées en fonction des dépenses d'agglomération, elles deviennent un montant forfaitaire indexé avec ajustement, selon certains paramètres établis dans le règlement.
- Pour l'année 2025, le montant de la quote-part des villes reconstituées passe donc de 56,7 M\$ à 45,3 M\$, incluant 2,6 M\$ pour le surplus de l'exercice financier 2024.

# Chapitre 5

## En savoir plus sur... l'agglomération de Québec

### Qualification de la dépense

- En 2021, la décision de la Cour d'appel a aussi précisé comment doit être interprétée la notion de l'acte, ce qui a modifié la façon de déterminer s'il s'agit d'une dépense d'agglomération, d'une dépense mixte ou d'une dépense de proximité pour la Ville de Québec.
- L'interprétation de la Cour d'appel est venue établir que les travaux effectués sont considérés dans leur globalité et non décortiqués par type de dépenses.
- Un exemple actuel qui illustre bien la situation est l'adjudication du contrat d'entretien hivernal du site complet d'ExpoCité.
- Ce contrat est qualifié de compétence mixte puisque l'entretien de la passerelle piétonnière de la rue Soumande est une dépense de proximité, même si elle représente une minime partie de l'ensemble du contrat, et le reste des espaces sont d'agglomération.

# Chapitre 5

## En savoir plus sur... l'agglomération de Québec

### Actifs et activités d'intérêt collectif de l'agglomération

- Des équipements, des infrastructures et des activités, font aussi partie des composantes de l'agglomération. Ils sont qualifiés d'intérêt collectif. Dans le présent texte, nous utiliserons le mot « actifs » pour parler des équipements, des infrastructures, du réseau artériel et des conduites, puisque dans le contexte des renseignements financiers, ils sont qualifiés ainsi.
- La compétence des actifs et des activités est déterminée par :
  - la compétence propre à l'agglomération;
  - la liste révisée des équipements, des infrastructures et des activités d'intérêt collectif de l'agglomération de Québec;
  - la liste révisée des voies de circulation constituant le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération de Québec;
  - la carte des conduites datant de 2005 autorisée par décret.

# Chapitre 5

## En savoir plus sur... l'agglomération de Québec

### Conclusion

- La production des renseignements financiers concernant les compétences de nature d'agglomération et les compétences de proximité représente un enjeu pour l'administration de la Ville de Québec. En effet, il s'agit d'un domaine complexe où la comptabilisation des transactions est basée sur des décisions administratives encadrées par un cadre juridique.
- Nous espérons que le présent chapitre a su répondre à certaines des questions des lecteurs et lectrices et qu'il leur a permis de mieux comprendre les enjeux et les renseignements financiers à l'égard de ce sujet.

# Chapitre 6

## Rapport financier de la Ville et autres rapports

# Chapitre 6

## Rapport financier de la Ville et autres rapports

### États financiers consolidés

- Émission d'un rapport conjoint sans réserve par le vérificateur général et la firme Mallette pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 pour la Ville de Québec.
- Émission d'un rapport conjoint avec réserve par le vérificateur général et la firme Mallette pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 pour le Réseau de transport de la Capitale.

### Ventilation des dépenses mixtes de la Ville de Québec

- Émission d'un rapport conjoint sans réserve par le vérificateur général et la firme Mallette sur le tableau de la ventilation des dépenses mixtes, entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

# Chapitre 6

## Rapport financier de la Ville et autres rapports

### Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ 2019-2024)

- Réalisation d'un audit au regard d'un programme géré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), soit la TECQ 2019-2024 :
  - émission d'une opinion sans réserve sur les coûts des travaux réalisés pour le seuil minimal d'immobilisations;
  - émission d'une opinion sans réserve sur les coûts des travaux prioritaires;
  - émission d'une opinion sans réserve à l'égard des déclarations de la direction concernant la conformité de la Ville aux exigences spécifiées dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
  - un rapport sur les autres éléments relevés dans le cadre de la mission d'audit à l'égard des coûts des travaux prioritaires réalisés et leur répartition par année financière du programme de la TECQ 2019-2024.

# Chapitre 7

**Subventions annuelles de 100 000 \$ ou plus versées à des personnes morales**

# Chapitre 7

## Subventions annuelles de 100 000 \$ ou plus versées à des personnes morales

- En tout, 146 personnes morales ont bénéficié de la part de la Ville d'une subvention annuelle de 100 000 \$ ou plus en 2024.
- Nous avons pris connaissance des états financiers de 88 de ces personnes morales.
- Sept personnes morales nous ont remis des états financiers n'ayant pas fait l'objet d'un audit. Le non-respect de l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* leur a été mentionné ainsi qu'au service concerné de la Ville.
- Le vérificateur général effectuera un suivi au cours des prochains mois des 58 états financiers non reçus et en fera état dans le prochain rapport qu'il déposera au conseil municipal.
- Nous avons également fait le suivi des 48 personnes morales qui n'avaient pas été en mesure de nous fournir leurs états financiers dans les années antérieures. Les travaux ont été concluants pour 32 des personnes morales et 11 n'ont pas fait l'objet d'un audit. Enfin, 5 feront l'objet d'un suivi dans le prochain rapport.

# Chapitre 8

## Suivi des recommandations du rapport annuel 2020

# Chapitre 8

## Suivi des recommandations du rapport annuel 2020

- 24 des 26 recommandations formulées en 2020 ont été suivies ou ont connu des progrès satisfaisants (taux de 92 %).
- Deux des trois dossiers de 2020 ont des résultats de 100 % :
  - Gouvernance du Service d'ExpoCité, soit 8 recommandations sur 8.
  - Connaissance, protection et mise en valeur du patrimoine immobilier, soit 10 recommandations sur 10.

# Chapitre 9

## Rapport d'activité du vérificateur général

# Chapitre 9

## Rapport d'activité du vérificateur général

- Le vérificateur général a réalisé des audits dans les trois sphères de son mandat, soit à l'égard des données financières de la Ville et des personnes morales qui lui sont liées, de la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les politiques et les directives, et de la performance.
- Au cours du dernier cycle d'opérations, le personnel a bénéficié de plus de 357 heures de formation structurée.

# Chapitre 10

## État des dépenses du Vérificateur général de l'exercice terminé le 31 décembre 2024

# Chapitre 10

## État des dépenses du Vérificateur général de l'exercice terminé le 31 décembre 2024

- Ressources financières pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 :
  - Budget : 2 350 000 \$
  - Dépenses réalisées : 1 687 807 \$
  - Informations financières auditées par une firme comptable du secteur privé; elle a émis un rapport sans réserve.